



Table des matières

Retour sur la formation annuelle du CQF.....p.1

Conversations interculturelles : Le projet d'amiEs/The friendship project.....p.3

Démystifier le projet SACAIS..... p.4

Le nouveau bulletin de la Ligue des droits et libertés : « Environnement et droits humains »p.5

Colombie : les Arhuacos veulent faire respecter leurs droits comme peuple autochtonep.6

Projet de loi omnibus C-10 sur la sécurité. Sécurité de qui ?p.8

Le CQF en appui aux luttes des Mohawks : Est-ce que L'autodétermination est un droit humain ? ...p.11

Retour sur la formation annuelle du CQF

Du 7 au 10 octobre 2011 s'est tenue la *Formation à l'action en faveur des droits humains*, au Centre In'Afu à Saint-Esprit. Le but de cette fin semaine était de nous sensibiliser et de nous éduquer (comprendre) sur les droits humains, car qui ne connaît pas ses droits n'est pas en mesure de les défendre.

Les droits humains expriment la reconnaissance de la dignité inaliénable de la personne humaine. En ce sens, ils trouvent leur source dans toutes les cultures qui, sous des formes diverses, affirment le respect de l'homme. Ces droits ont été peu à peu traduits dans un ensemble de textes juridiques : déclarations, pactes, protocoles, conventions qui tentent de concrétiser ce principe de dignité. La mise en œuvre des droits humains est une exigence morale, elle suppose des combats permanents tant politiques, juridiques, collectifs qu'individuels.



Cette formation a permis à tous les participantEs, autant ceux pour lesquels le sujet était nouveau que pour ceux dont le sujet était familier, de constater l'ambiguïté des droits humains et d'approfondir leur réflexion sur celui-ci. En effet, il existe un écart entre les textes juridiques et l'application réelle des droits. Cet écart, loin de témoigner de l'inutilité des droits humains, montre leur nature profondément politique. Les droits humains, en affirmant la dignité humaine, portent en eux la remise en cause de tout pouvoir abusif. Ce caractère subversif fait qu'ils sont sans cesse menacés. Tous les États ne ratifient pas les traités et s'ils les signent, ils ne les appliquent pas forcément.

Par ailleurs, les droits sont fragiles et sans cesse remis en cause. Ainsi, dans le contexte actuel de mondialisation néolibérale, de nouvelles menaces pèsent sur la mise en œuvre des droits et de nouvelles stratégies doivent être mises en place pour les défendre. D'où l'importance d'une mobilisation la plus large possible. Défendre les droits nécessite presque toujours une mobilisation des organisations de la société civile comme les syndicats et les ONG. Des

Besoin d'idées de cadeaux pour vos bas de Noël ?

Sirop d'érable du Québec et choucroute d'Allemagne à vendre pour financer le CQF



Vive les découvertes gastronomiques multiculturelles!

Des produits à saveur sociale qui encouragent la formation des jeunes!

Sirop 10\$ (540 ml)

Choucroute 6\$ (400g)

Package (sirop et choucroute) 15\$

Commandez dès maintenant :

[**cqforq@yahoo.ca**](mailto:cqforq@yahoo.ca)

(transport gratuit de Montréal ou Québec)

campagnes de sensibilisation permettent de mobiliser les opinions et l'attention des médias afin de faire pression sur les gouvernements pour – parfois – obtenir la création de nouveaux instruments.



L'apport des intervenantEs invitéEs était de démontrer, à travers des exemples, l'application de ces principes par des moyens techniques. En effet, reconnaître les droits ne suffit pas : il faut les appliquer. Et pour ce faire, des moyens juridiques – possibilité de porter plainte, existence de « tribunaux » – que l'on nomme *justiciabilité* sont nécessaires à la mise en application. Ces moyens techniques permettent le passage des belles déclarations à la mise en œuvre pratique.



Nous avons pu également admirer les talents de violoniste et de guitariste. Cette fin de semaine était aussi un lieu d'échange et de partage. Des amitiés se sont créées et l'art de vivre avec la diversité était également au rendez-vous. Des gens étaient venus de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique autant chez les organisateurs/trices, les participantEs et les intervenantEs invitéEs.

Nous avons pu également admirer les talents de violoniste et de guitariste de certains d'entre nous, ainsi que de belles voix pour accompagner les mélodies interprétées. En conclusion, cette formation fut une réussite à tous les niveaux et surtout très enrichissante pour ceux, bien sûr, qui ne se lassent pas d'apprendre.

Écrit par Daphnée Duplan

Cette année, notre formation avait pour titre : « Sécurité et profilage, droits humains en marge ! »

Le projet est dirigé par Stéphanie Lambert, en collaboration avec Audrey Dahl (conceptrice pédagogique) et Sarah Boutin (conceptrice multimédia). Il est appuyé par le programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité culturelle (2011-2012) de la Ville de Montréal.

Le *Friendship Project* est une série de conversations vidéo entre amiEs d'origine arabe et juive. D'une durée de 5 à 15 minutes, les vidéos montrent les participants en train de discuter de leurs vies, de leur amitié et de leurs points de vue sur le conflit israélo-palestinien. Cette initiative est d'abord venue du désir d'exploiter la vidéo comme médium éducatif pour diffuser différents points de vue sur des enjeux controversés.

Pendant l'été et l'automne 2011, dix personnes se sont rencontrées pour le tournage des conversations. Parmi celles-ci, deux conversations se sont faites entre amiEs, tandis que les autres ont été l'occasion pour des gens d'origines différentes de faire connaissance. Plusieurs personnes avaient manifesté le désir de rencontrer des gens d'origine différente pour un échange amical qui ferait l'objet d'une vidéo diffusée sur le site de la compagnie de théâtre Teesri Duniya. Le *Friendship Project* a été réalisé grâce à l'appui de cette compagnie de théâtre qui a agi en tant que producteur dans cette entreprise à caractère social et artistique. Teesri Duniya s'intéresse à l'interculturalité et produit ces temps-ci la pièce *The Poster* qui traite du conflit israélo-palestinien.

Malgré la controverse entourant le sujet du conflit israélo-palestinien, le projet fait la promotion de la compréhension interculturelle par la voie du dialogue. Comme l'explique

Stéphanie Lambert, co-conceptrice du projet, « Il était important pour nous de donner un traitement différent au conflit souvent abordé dans des débats polarisés ou encore sous un angle informatif par des experts de la question. » En effet, les amiEs rencontrés ne sont pas des experts de la question et n'en font pas un portrait géopolitique. Ils discutent simplement de comment le conflit les affecte personnellement parce qu'ils ont des liens culturels ou encore de la famille en Israël ou en Palestine.

Quand notre propre culture se trouve liée à un enjeu controversé, notre rapport à l'autre peut en être affecté. Voilà pourquoi le *Friendship project* est une occasion de parler ouvertement des jugements et des idées reçues sur les conflits et les gens d'origine différente. Le projet est éducatif parce qu'il aborde ces sujets sous une forme susceptible d'intéresser le grand public et il ne nous dicte pas comment penser. On expose des opinions et des histoires de vie et on laisse les gens faire des liens entre différentes perspectives.

Les vidéos montées à partir d'extraits de conversations sont le produit matériel final du projet, mais la démarche de rencontre et de dialogue ainsi que la diffusion web sont autant d'accomplissements. Parmi les difficultés rencontrées lors de la réalisation du projet, notons que la campagne de recrutement de participants a suscité beaucoup

Passez le mot pour que la conversation continue !

d'intérêt, mais que plusieurs personnes se sont désistées en cours de route. Les sujets abordés étaient délicats et comme les conversations étaient destinées à une diffusion publique, certaines personnes craignaient des représailles.

Tristement, l'occupation se poursuit dans la bande de Gaza et nous souhaitons que cela ne se fasse pas dans un silence complet devant un public ignorant.

Les conversations rassemblent à la fois des points de vue intéressants et des témoignages touchants. Ils sont en ligne à l'adresse suivante : <http://www.teesriduniya.com/projet/visionner.htm>



Écrit par Audrey Dahl

Démystifier le Projet *SACAIS*

«*SACAIS*». Si vous étiez présents dans l'une de nos dernières réunions ou activités, vous avez peut-être déjà entendu ce nom sans trop savoir ce qu'il signifie. Le *SACAIS* est le *Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales*. Ce dernier découle du *ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale* qui, lui, a comme mission de contribuer au développement social et à la prospérité économique du Québec. Le *SACAIS*, de son côté, se donne le mandat de permettre «une reconnaissance de la contribution du milieu communautaire et bénévole. De plus, il administre le *Fonds d'aide à l'action communautaire autonome*, qui assure d'année en année la continuité des sommes consacrées à cette action.». (www.mess.gouv.qc.ca/sacais/informations-generales/index.asp).

Qu'est-ce que le projet que l'on appelle *SACAIS* ? Promouvant l'action communautaire autonome, le *SACAIS* a offert une subvention au *CQF* afin qu'il puisse réaliser une trousse pédagogique. Cette dernière visera à mieux outiller les jeunes dans leurs actions de promotion et de défense des droits fondamentaux. Le sujet global de la trousse sera donc la protection des droits humains. La trousse sera composée d'un guide d'usage, de quatre manuels sur les mécanismes internationaux et d'une clef USB sur les mécanismes nationaux. Ces outils se voudront être interactifs, accessibles et facile d'usage. Ils vulgariseront les concepts de façon que ceux qui n'ont aucune base juridique puisse bien comprendre, appliquer et partager l'information. Bien entendu, le *CQF* ne prétendra jamais tout savoir sur la matière. Il a donc été important de s'unir avec un joueur de renommé au Québec : le *Réseau juridique du Québec*. D'ailleurs, le *CQF* est toujours ouvert aux partenariats qui visent la pleine réalisation de sa mission.

À l'heure actuelle, les quatre manuels sur les mécanismes internationaux sont presque terminés et la réalisation de la clef USB sur les mécanismes nationaux est entamée. Comme vous le savez peut-être, il est primordial d'épuiser les recours internes avant de pouvoir se retourner à ceux de l'international. Ainsi, il est plus que nécessaire de démystifier le droit du Québec, ses concepts et ses recours.

Cette trousse sera distribuée dans le cadre de formations réalisées par le *CQF*, formations organisées avec son propre réseau ainsi qu'en collaboration avec des groupes partenaires. Il est envisagé de possiblement faire la promotion de cette trousse à Montréal, à Québec et au Saguenay. Si vous aimeriez prendre part dans le projet *SACAIS*, le *CQF* est toujours ouvert aux intéressé(e)s. Vous n'avez qu'à nous écrire cqforg@yahoo.ca ou sur notre page facebook.

Écrit par N. Beaudoin et Andréane Lussier, responsables du projet *SACAIS*

Le nouveau bulletin de la Ligue des droits et libertés : « Environnement et droits humains »

**Vous voulez annoncer
dans la Lettre du CQF ?**

Contactez-nous!

cqforg@yahoo.ca

www.cqfdh.org

Le Centre Québécois de Formation (CQF) pour les jeunes en matière de droits humains est un organisme à but non lucratif enregistré au Québec (1148696835) selon la loi sur les compagnies.

Notre mandat est de développer une culture de respect des droits humains en fournissant à des jeunes impliqués dans leur communauté les outils nécessaires pour promouvoir et défendre ces droits.

Le CQF est composé uniquement de bénévoles et nos activités sont organisées ***pour des jeunes et par des jeunes.***

À l'occasion du prochain Café des droits et libertés organisé conjointement avec le CQF, la Ligue des droits et libertés lancera un numéro thématique de son bulletin sur le thème de l'environnement et des droits humains.

La Ligue s'active depuis quelques années à développer des liens entre les droits humains et l'environnement. Ce travail s'est développé ces dernières années à la faveur d'une fructueuse collaboration entre la Ligue et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) qui s'étaient à l'origine mobilisés ensemble (*Against Pursuit Participation*) dont les victimes sont très souvent des militants écologistes. Cette mobilisation de la Ligue, du RQGE, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et des Éditions Écosociété, avait d'ailleurs mené à l'adoption d'une nouvelle loi au Québec : la loi 9 visant à contenter les poursuites abusives. À l'occasion d'un séminaire portant sur les liens entre droits humains et environnement que le RQGE et la Ligue ont organisé en septembre 2010, avec des groupes de milieux environnementaux, de droits humains et syndicaux, l'intérêt pour cette approche commune s'est confirmé.

La Ligue espère poursuivre cet échange enrichissant avec le RQGE afin de permettre aux militants écologistes d'articuler leurs revendications en matière de droits humains et aux défenseurs des droits humains de mieux comprendre les relations entre les atteintes à l'environnement et les droits humains.

Ce numéro du bulletin de la Ligue arrive à point, car il permet de faire la lumière sur de nombreux thèmes dont nous entendons de plus en plus parler dans le contexte actuel de course aux ressources naturelles exacerbé par un capitaliste agressif où vient s'ajouter la problématique du réchauffement climatique. Notre mode de développement a des effets directs sur notre environnement proche et lointain et nous en percevons de plus en plus les effets sur les populations en ce qui concerne les droits humains que l'on parle d'accès à l'eau, de droit à un environnement sain, ou du droit de dire « non » lorsque l'environnement est menacé. Les atteintes à l'environnement ont aussi des effets sur un grand nombre de populations qui voient leur milieu de vie détruit et leurs modes de vie affectés et doivent souvent migrer pour survivre. Des communautés côtières voient l'eau et l'érosion empiéter sur leurs terres, d'autres se voient

Le 26 janvier
2012, lancement
du bulletin de la
Ligue ayant pour
thématique
l'environnement
et les droits
humains

contraintes de céder leurs terres aux entreprises extractives. Seulement au cours des dernières années, des centaines de milliers de personnes à travers le monde ont dû quitter leurs habitations à la suite d'inondations, de sécheresse ou encore d'incendies de forêt et sont devenues ce que nous désignons : des « réfugiés climatiques ».

Toutes ces problématiques nous forcent à repenser la question environnementale avec le regard des droits humains afin d'apporter un nouvel éclairage, d'articuler des revendications et de considérer des solutions. Si le nouveau bulletin de la Ligue permet de faire les liens entre l'environnement et les droits

humains, il permet aussi de chercher ensemble des pistes d'actions communes. Au moment où les pays du monde se réunissent à Durban, en Afrique du Sud, pour discuter quelles seront les suites à donner à l'accord de Kyoto, et au moment où se prépare Rio + 20, il est temps que les défenseurs des droits humains se penchent sur les problématiques environnementales et forcent les décideurs et la société à considérer ces questions afin de trouver des solutions respectueuses des droits humains et d'inscrire ceux-ci à l'agenda des grands sommets.

Pour en savoir plus sur le bulletin de la Ligue, venez nous rencontrer le 26 janvier 2012 au lancement ou consulter le site Internet de la Ligue : www.liguedesdroits.ca. Un grand merci aux auteurEs !

Écrit par Marie-Josée Béliveau

Colombie : les Arhuacos veulent faire respecter leurs droits comme peuple autochtone !

De l'herbe verte, des animaux en liberté, un fleuve qui coule paisiblement au milieu des montagnes, un vent qui en soufflant vous siffle dans les oreilles et des enfants arhuacos qui s'amuse, tout vêtus de blanc. L'image est digne d'un dessin animé, d'une carte postale ou encore d'une description de guide touristique. Sauf que nous sommes en Colombie et que, à cet endroit, d'autres clichés nous viennent qui sont moins romantiques : guérillas, narcotrafic, paramilitaires, violence. La réalité rencontrée

chez les Arhuacos de Colombie est bien plus complexe encore.

Le conflit armé a laissé place à un combat moins visible et plus insidieux. Le territoire et la culture arhuacos sont encore menacés par des formes de colonisations multiples. Le CQF a travaillé cet été avec la communauté arhuacos dans le but de monter une formation pour ses jeunes. Celle-ci veut les doter d'outils qui leur permettent de défendre les

droits de leur communauté. Il est impossible de résumer tous les enjeux de cette résistance en quelques lignes, mais voici quelques pistes pour vous éclairer.

La Sierra Nevada, cœur du monde pour les Arhuacos

Les Arhuacos, peuple autochtone du nord-est de la Colombie, luttent depuis des siècles pour préserver leur culture et leur territoire : la Sierra Nevada de Santa Marta, une chaîne de montagnes de plus de 40 000 km². Ils partagent ce dernier avec trois autres communautés : les Kogis, les Kankuamos, les Wiwas. Trois siècles de colonisation, d'expropriation, d'évangélisation et d'exil forcé n'ont pourtant pas fait disparaître leurs traditions. À la tête de la résistance autochtone colombienne dès les années 50, les Arhuacos ont expulsé les Capucins de leurs terres et ont réussi à s'affranchir d'un conflit armé avec les guérillas, les paramilitaires et les militaires en mettant en avant leur unité et leur résistance pacifique.



Un passage à Nabusimake, la « capitale » des Arhuacos, nous a permis de découvrir leur culture, différente de notre mode de vie et de nos pensées urbaines. Là-bas, le temps ne compte pas ou n'est pas compté. Les réflexions sont aussi importantes

que les actions. La plupart des gens sont encore vêtus de la tenue traditionnelle. À longueur de journée, les hommes tiennent leur *poporo* à la main – calebasse sacrée – en mastiquant des feuilles de coca, tandis que les femmes tissent les fameuses *mochilas arhuacas*. C'est en accomplissant ces deux activités qu'ils peuvent réfléchir au monde dont ils font partie. En effet, la cosmogonie, l'harmonie entre tous les éléments de la nature, est encore au centre de la vie.

Un territoire toujours à revendiquer

Cependant, malgré le calme ambiant de la fin du conflit armé, des menaces persistent. Des militaires occupent encore certaines parties du territoire. Sous prétexte de lutte contre la guérilla, ils s'approprient les terres et violent les droits de la collectivité en pénétrant sur son sol. Le développement économique apporte des pressions supplémentaires. La culture et le territoire arhuacos sont maintenant regardés sous l'angle de la rentabilité : la Sierra possède d'innombrables ressources écologiques. Des projets de barrage voient le jour menaçant directement l'équilibre naturel de la Sierra et profanant les sites sacrés de la communauté. Le territoire sur lequel vivent les Arhuacos est reconnu comme réserve autochtone. La communauté est libre de déterminer les fonctions des différents lieux. Les sites sacrés sont associés à des croyances et les activités tolérées doivent être en accord avec celles-ci.

Deux projets ont récemment fait grand bruit, planifiés sans consulter les peuples de la Sierra. L'acceptation du projet de construction d'un hôtel de luxe, par Juan Manuel Santos, président actuel de la Colombie, dans le parc national Tayrona – célèbre pour ses magnifiques paysages – a provoqué tellement de remous dans l'opinion publique colombienne qu'il a finalement reculé et abandonné le projet. L'autre projet, encore en

marche, est plus problématique : les deux grandes compagnies minières présentes dans la région font des démarches pour pouvoir construire un second port, plus pratique que celui qui existe, situé sur un territoire sacré. Des négociations sont en cours entre les peuples de la Sierra, les autorités de la région et les firmes, mais l'issue semble malheureusement déjà tracée. Ce ne sont que quelques exemples des menaces qui pèsent sur la communauté. On pourrait en citer d'autres : développement touristique, pillage des ressources naturelles ou de la propriété intellectuelle des savoirs ancestraux.

Des droits autochtones à défendre et à faire valoir

Les enjeux pour les droits de la communauté sont donc, malgré l'absence de conflits armés, très importants pour l'avenir de celle-ci. Conscients, les autorités de la communauté ont à cœur de sensibiliser les jeunes aux risques qui guettent l'avenir du peuple arhuacos et de les doter d'outils et de connaissances pour rester vigilant à tous les développements qui les entourent. Qu'ils restent à aider leurs parents sur leurs terres, ou qu'ils soient en dehors de la région pour étudier, ceux-ci sont pris entre deux mondes totalement différents, ayant chacun ses attraits. La culture ancestrale ne doit pas disparaître au prix de violations de droits humains et de droits des peuples autochtones.



En collaboration avec l'association Jwawika, une association créée en Suisse par un représentant des Arhuacos et deux Suisso-colombiennes, le CQF va travailler cette année conjointement avec les autorités arhuacos pour créer une formation pour les jeunes sur les enjeux de leur communauté reliés aux droits des peuples autochtones. Nous nous appuyerons sur les savoirs des experts locaux en ce qui concerne les différents thèmes. Les autorités, les mamos – les « aînés », les « sages » – et leurs contacts seront les piliers de la formation puisque ce sont eux qui détiennent les savoirs de leur peuple.



Cette année, le CQF sera très occupé à suivre les enjeux des droits des peuples autochtones en Colombie et au Canada, où les discussions sur le Plan Nord sont d'actualité. Il est bon de se rappeler que, malheureusement, les droits des Premières nations du Québec et du Canada sont encore bafoués trop souvent.

L'ouvrage est grand. La solidarité internationale est un outil, parmi d'autres, pour appuyer les différents peuples autochtones marginalisés et les sortir de leur isolement.

Écrit par l'équipe du CQF

Projet de loi omnibus C-10 sur la sécurité. Sécurité de qui?

Le 23 novembre dernier, La Ligue des droits et libertés organisait la soirée publique « *Le bill omnibus C-10: enjeux de droits et enjeux sociaux* ». Pour faire suite à notre formation annuelle « *Sécurité et profilage, droits humains en marge* », le CQF, toujours engagé, était présent et tenait une table d'information sur ses activités à venir. C'est devant une salle remplie que cinq conférenciers sont venus présenter leurs opinions et leurs appréhensions au sujet du projet de loi omnibus (C-10) *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*. Si tant de personnes se sont déplacées, c'est que le sujet est inquiétant sur plusieurs aspects. La population a été très peu consultée. Les mesures proposées ne respectent pas les valeurs fondamentales de la société. Elles sont draconiennes et auront des impacts sur l'avenir des individus concernés. Le plus choquant, ce n'est pas tant le projet de loi lui-même, mais plutôt la manière détournée dont il est présenté. Les quelques informations qui circulent sont souvent déformées pour représenter une tout autre réalité. Il est honteux de prendre la population pour des inconscients et de présenter des arguments qui ne tiennent pas la route. Le 23 novembre dernier, nous avons pu comprendre davantage le contenu de ce projet de loi, ses réels objectifs et les impacts majeurs qu'il aura sur la société.

Des valeurs de société?

Actuellement, la justice criminelle inclut dans ses pratiques des notions de réhabilitation et de réinsertion sociale. Ce qui veut dire que des personnes qui ont commis des crimes peuvent, dans certains cas, purger une peine dans la communauté et bénéficier de ressources pour s'intégrer plus

facilement dans la société lorsque la peine a été purgée. Ce qu'on appelle la réhabilitation, c'est la reconnaissance qu'une personne peut un jour commettre un crime et vouloir changer de comportement. La société comprend, accepte et pardonne. Elle choisit de donner une chance à un individu dans l'espoir de le voir prendre en main sa vie, et ce, malgré une erreur de parcours. Selon Me Giuseppe Battista du Barreau du Québec, les statistiques actuelles démontrent que la criminalité est en baisse au Canada. Malgré les imperfections du système de justice pénal et loin de minimiser la gravité de commettre un crime, un consensus commun autour de la réhabilitation et de la réinsertion sociale est en vigueur, et c'est principalement cette notion qui risque de s'effriter avec le projet de loi C-10.

Le langage conservateur

C-10 est présenté comme une loi qui vise à punir davantage les récidivistes et les criminels sexuels. Le gouvernement conservateur mise sur la peur et l'insécurité de la population pour faire passer un projet de loi qui n'atteindrait que « les durs de durs ». Mais soyons réalistes. Avec la mise en place de peines minimales à des endroits où auparavant il n'y en avait pas, l'impact réel se fera sentir. Me Battista nous dit: « Le projet de loi vise à emprisonner des personnes qui ne seraient pas normalement allées en prison à la première offense. La loi veut nous faire croire qu'elle vise les prédateurs sexuels et les récidivistes alors que dans les faits, c'est plutôt les personnes qui commettent un acte pour la première fois ». Il nous fait remarquer également que les mots « la peine minimale étant » se retrouvent trente fois dans le texte du projet. De plus, il faut souligner qu'il n'y aura plus de place pour des mesures discrétionnaires

qui tiendraient compte du contexte. Cet important changement pourrait avoir des conséquences graves sur le statut social d'un individu et sur sa profession alors qu'il y a des circonstances exceptionnelles. Jean-Claude Bernheim, criminologue, nous rappelle que le changement de nomenclature de « loi sur les jeunes contrevenants » à « loi sur le système de justice pénale pour adolescent » en dit long sur la perception des conservateurs à juger les jeunes.

Une reconnaissance pour les victimes?

On a tendance à croire que le projet de loi ne fait pas que des mécontents. On imagine que les victimes d'actes criminels, par exemple, se réjouissent de voir leur agresseur obtenir une sentence plus importante. Mais la réalité c'est que, même pour les victimes, ce projet de loi risque d'avoir un impact négatif. Prenons l'exemple des peines minimales : cinq ans d'emprisonnement dans un cas d'inceste. Qui voudra dénoncer un membre de sa famille, peut-être l'unique pourvoyeur, et l'envoyer sous les verrous pour cinq ans? Me Battista se questionne sérieusement sur l'impact de cette loi au sujet de la dénonciation des délits. Quant à Arlène Gaudreault, présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, elle nous assure que le projet de loi C-10 ne traduit pas la position de toutes les victimes d'acte criminel. « Si le gouvernement veut vraiment aider les victimes, il doit subventionner les groupes d'aide aux victimes d'acte criminel et signer la Déclaration des droits des victimes d'actes criminels », renchérit-elle.

Une société qui pardonne?

Un autre aspect important du projet de loi concerne la demande de pardon. Dorénavant, on parlera davantage de « suspension du casier judiciaire ». En d'autres mots, on n'efface pas le dossier, on le met plutôt de côté. De plus, les délais actuels sont

modifiés et passent de 5 ans à 10 ans après la fin de la sentence pour effectuer une telle demande. Encore faut-il en avoir les moyens puisque les frais de cette procédure passeront de 50\$ à 631\$. Selon François Bérard de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, « 97 % des gens qui obtiennent un pardon ne récidive pas ». Au niveau social, le terme « demande de pardon » est également lourd de sens. On indique à un individu que la société reconnaît le droit à l'erreur.

Un gouvernement à l'écoute de la population?

Selon Jean-Claude Bernheim, criminologue, « en 2000, 2 % de la population considérait la criminalité et la justice comme priorité gouvernementale ». Pour un projet de loi qui comporte 207 articles, et un gouvernement qui permet aux groupes invités d'intervenir en comité parlementaire pendant cinq minutes, on peut avoir un fort doute sur le niveau d'écoute et de possibilité de compromis. De plus, selon M. Bernheim, le gouvernement conservateur profite d'un sentiment d'insécurité par rapport aux incertitudes de la société (perte d'emploi, insécurité financière, logements, etc.) pour manipuler l'opinion publique en faveur d'une loi plus sévère sur la sécurité.

En conclusion, M. Bernheim nous rappelle qu'il faut changer notre façon de discourir, d'informer et de faire de la politique. Nous en sommes rendus à une étape où la vision dominante est l'État versus l'individu. L'État utilise sa force contre l'individu et l'écrase. Par contre, à voir cette classe pleine à craquer le 23 novembre dernier, alors que certains étudiants n'ont pas de temps à perdre en cette veille de fin de session; et tous ces professionnels pour qui il est important de se rassembler, on peut croire que le sujet préoccupe assez de gens. Le CQF en

particulier s'interroge sur les impacts des mesures sécuritaires en place et invite toutes les personnes intéressées à nous contacter, à diffuser de l'information ou à participer à des activités pour en apprendre davantage sur le sujet.

Une des pistes à suivre, si nous ne voulons pas tomber dans la logique « État versus individu », est de multiplier les rassemblements et les occasions de discussion pour se tenir au courant des enjeux actuels.

Écrit par Marjolaine Tapin

Le CQF en appui des luttes mohawks : Est-ce que L'autodétermination est un droit humain?

La définition de l'autodétermination ne fait pas unanimité, mais nous la comprenons comme le droit inhérent à tous les peuples de se gouverner eux-mêmes selon les croyances, la culture et l'organisation sociale qui leur sont propres. Le Canada exerce son autodétermination politique, économique et culturelle sur son territoire. Il crée des institutions, des cadres normatifs et oriente le développement du pays selon sa vision nationale. Nous concluons pour l'instant que oui, l'autodétermination est un droit.

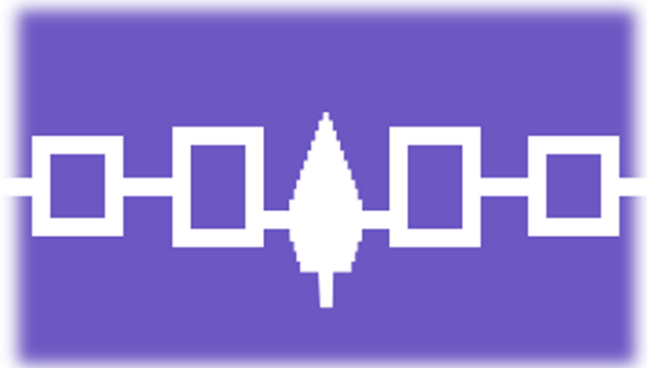
Comment s'exerce l'autodétermination?

À l'intérieur du Canada, des groupes manifestent une volonté d'autodétermination. Ils s'affirment en tant que peuples distincts et possèdent des processus de construction identitaire. Ils réclament la liberté de s'autogérer sur leur territoire. C'est le cas des souverainistes québécois, albertains, ou terre-neuviens. Pour les Premières nations, le droit à l'autodétermination est inclus dans la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* de l'ONU et leur

confère le droit de s'organiser socialement, politiquement et culturellement selon leurs propres valeurs au sein de leurs territoires. À quelques kilomètres de Montréal, la Première nation mohawk de la réserve de Kahnawake réclame toujours la restitution du territoire initial de la réserve. Le C.Q.F. entretient des liens avec la nation mohawk de Kahnawake et vous invite à vous intéresser à leur situation qui soulève d'intéressantes questions en matière d'autodétermination et de droits humains.

Premièrement, un coup d'œil à l'Histoire. Avant 1716, les Mohawks étaient souverains à l'intérieur de leur territoire déterminé par des accords politiques et des bassins hydrographiques. En 1766, la nation mohawk de Kahnawake reçoit la permission exclusive de s'installer dans les terrains des Jésuites – 65 000 acres de terres – et en échange, elle leur accorde sa loyauté et accepte de s'évangéliser¹. Dans les années 1920 à 1970, les Jésuites reprennent 70 % des terres, soit 45 000 acres, pour les donner aux nouveaux colons. Ensuite, une autre partie est expropriée par Transport Canada pour la construction du pont Mercier et d'une voie maritime pour les cargos. Finalement, le territoire mohawk actuel de

¹ La mission première des ordres religieux était la conversion des indigènes (Dupuis, p. 12)



Kahnawake comprend 12 532 acres, soit 20 % des terres reçues initialement.

Nous constatons que le droit à l'autodétermination est exercé sur un territoire par une communauté humaine. En tant que militants des droits humains, le C.Q.F. considère que la défense des droits des peuples autochtones est nécessaire pour la préservation de la diversité culturelle et humaine.

L'image présentée à la page précédente est la ceinture Wampum Hiawatha, l'emblème de l'unité entre les Cinq Nations iroquoises.

Écrit par **Leonardo Munoz**

Il me fait plaisir de soutenir le CQF dans son travail de promotion des droits humains auprès des jeunes

Je désire m'abonner à la Lettre du CQF

Je désire faire un don de ____\$ en un ___deux___ trois___ quatre___ versement (s)

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Je joins mon chèque ou mes chèques postdaté (s) établi (s) à l'ordre du :

Centre québécois de formation pour les jeunes (CQF) en matière de droits humains

1673, rue Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada, H1V 3K2

Rejoignez-nous sur Facebook !

Allez visiter notre site Internet www.cqfdh.org